

*Contribution à l'histoire de 3 villages
Ivoz, Ramet et Ramioul
(entité de Flémalle)*

par Alphonse Delagoen

Histoire



Ivoz-Ramet

Autour de Marcel Séré (1912-2000)

Bourgmestre de 1953 à 1970

deuxième partie : la commune en guerre 1940 - 45

*En hommage à Marcel Séré, notre "bonpa", un 2ème père pour moi.
Un humaniste qui croyait aux valeurs de la tolérance, de la liberté de
pensée et qui espérait un futur meilleur pour l'homme et l'humanité.*

En préambule

Il n'existe pratiquement pas d'ouvrage décrivant l'histoire des 3 villages de l'ancienne commune d'Ivoz-Ramet.

Elle était composée de trois seigneuries dont le territoire a été rassemblé, à la fin de l'ancien régime, sous l'autorité de la république française, en une seule commune qui sera dénommée Ramet, ensuite Ramet-Yvoz, puis Yvoz-Ramet au 19e siècle, et enfin Ivoz-Ramet, sous l'ère du Bourgmestre Marcel Séré, après la guerre 1940-1945.

En remontant le temps, on trouve dans les archives de l'état ou de familles, ainsi que dans certaines revues et chroniques, des bouts d'histoires, avec des mentions de personnages.

Il me semble intéressant, pour la bonne connaissance de notre passé, de les rassembler et de les développer par d'autres recherches et de précisions sur les faits.

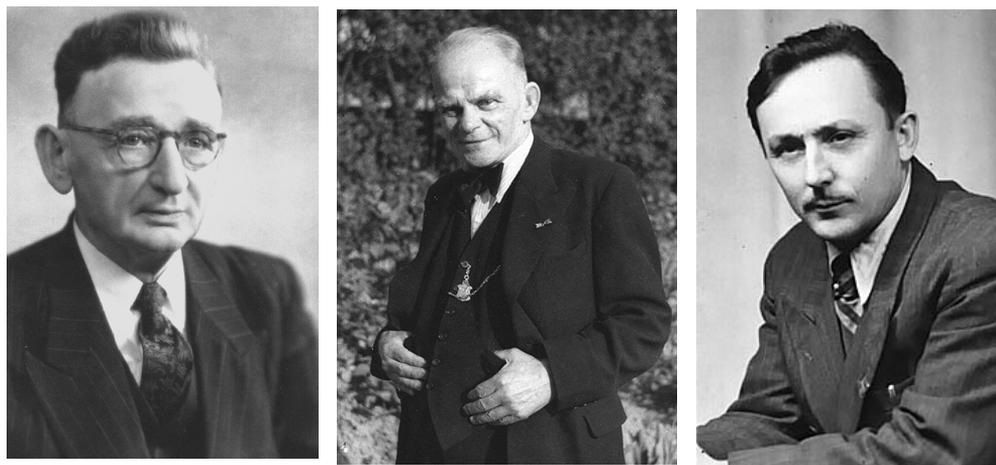
Je n'ai, que la prétention d'avoir mis en valeur, certains écrits du passé. Je les propose à la lecture des personnes intéressées par l'histoire.

On ne le dira jamais assez, conserver les traces du passé est important. D'eux nous pouvons envisager notre futur, en toute connaissance de cause des erreurs déjà commises.

Alphonse Delagoen

Autour de Marcel Séré (1912-2000)

deuxième partie : la commune en guerre 1940 - 45



Les 3 Bourgmestres de 1933 à 1970 : de gauche à droite,
Th. Houba, J. Lange et M. Séré avec de 1947 à 1950, un intérim de l'échevin Victor Linsen,
faisant fonction de Bourgmestre. Je ne possède pas sa photo

Cette deuxième partie du cahier consacré à Marcel Séré (et autour de lui), reprend le récit au début de la guerre 1940-45.

Un pas en arrière dans ce récit, afin de mettre l'accent sur le début de sa vie politique. En 1938, année de lutte contre le fascisme, les rexistes et les légions nationales, il y a élection communale, et Marcel Séré est candidat. Les résultats donnent une victoire éclatante aux socialistes, **Théophile Houba**⁽¹⁾ est de nouveau Bourgmestre, **Joseph Lange**⁽²⁾ et **Victor Linsen**⁽³⁾ sont de nouveaux échevins. **Marcel Séré**, Arthur Cochart, Mathieu Kisselstein et Henri Lacaille sont conseillers socialistes, du moins à ma connaissance. Les autres conseillers sont Alfred Galand et François Monard. Au moment des prestations de serment, le Conseil prend acte des désistements lui adressés par MM Leclercq (baron) Maraite et Remy, respectivement premier élu titulaire, premier et deuxième élus suppléants de la liste n°2. Ainsi c'est le troisième suppléant de la dite liste qui prend place comme conseiller : Alexandre Deserrano.

Dans ce qui précède, se trouve en surligné et en gras, les 3 élus qui sont ou seront Bourgmestre de la commune. Le quatrième en surligné, Victor Linsen, premier échevin fera fonction de Bourgmestre de 1947 à 1950.

L'invasion du territoire par les troupes allemandes, débute le 10 mai 1940. C'est la prise du fort d'Ében-Émael qui sera à l'origine de la campagne des 18 jours. Les forces armées belges sont rapidement repoussées pour ne plus occuper qu'une petite portion de son territoire au Nord-Ouest. En qualité de chef des armées, le roi Léopold III annonce, sans consulter le gouvernement, la capitulation de la Belgique le 28 mai 1940. Ceci sera à l'origine d'une crise politique majeure dans l'immédiat après-guerre. La Belgique est désormais occupée.

1940 ET LES AUTORITÉS DE RAMET-YVOZ

Le Collège avait préparé l'évacuation de sa population avec les autorités civiles et militaires compétentes. La destination des réfugiés était la commune de Wervicq⁽⁴⁾, comme raconté dans

(1) Théophile Houba est né à Ramet-Yvoz, le 18 février 1888. Epoux de Guillemine Renard. Il est décédé à Ramet-Yvoz, le 10 novembre 1947 à 59 ans. Il était le fils de Bernard Joseph Houba, forgeron et Félicité Henriette Danthine. Décédé pendant son mayorat. Il était aussi Directeur de la société coopérative.

(2) Lambert Joseph Lange est né à Ramet-Yvoz, le 18/10/1880. Au moment de son décès survenu à Seraing le 6 octobre 1953, il est veuf de Marie Joséphine Félicie LOOTENS. Ses parents sont Jean Joseph Lange, verrier, 42 ans au moment de sa naissance et Marie Barbe Bernard, ménagère, 31 ans. Cette famille aurait eu plusieurs enfants dont 2 garçons : Charles Joseph né le 19 mai 1891. Jean Joseph à sa naissance à 53 ans et Marie Barbe à 42 ans. L'autre frère connu est Lucien Joseph né le 10 décembre 1886. Il y a eu des descendants des 3 frères à Ivoz-Ramet.

(3) Victor Pierre Joseph Linsen est né à Ramet, le 26 mars 1882, Echevin, assurant l'intérim du Mayorat entre 1947 et 1950, jusqu'au moment de son décès survenu le 30 juillet 1950.

(4) Wervincq - est une ville néerlandophone de Belgique située dans la province de Flandre-Occidentale. Elle se trouve sur la rivière la Lys qui forme la frontière avec la France et la commune de Wervicq-Sud. En mai 1940, Anglais et Allemands s'affrontent de nouveau lors de la bataille de la Lys et de la bataille du Canal Ypres-Comines. Les écluses et les ponts sont détruits. Comines et Wervicq sont occupées par les troupes allemandes.

le premier cahier sur "Marcel Séré".

Avec le recul et les faits historiques, on prend conscience de l'absurdité de certaines mesures. On ne pouvait imaginer que les Allemands traverseraient le pays, en si peu de temps (rappel : le 28 mai l'armée belge a déposé les armes ...). Mais développons ces mesures.

Le 2 février 1940, le Collège écrit à ses collègues de Wervincq, comme suite à un entretien avec ces autorités. Ils fournissent le dossier complet de la population évacuable. Il comprend un tableau de colonnes reprenant les renseignements suivants :

- adresse à Ramet-Yvoz (le numérotage des maisons est une seule suite de nombre);
- nom du chef de famille;
- composition du ménage avec l'indication du couple de base et avec une distinction pour les hommes et femmes de + de 15 ans, garçons et filles de 6 à 15 ans et les enfants de moins de moins de 6 ans;
- nombre total de personnes composant le ménage (personnes évacuables seulement);
- les militaires pouvant rentrer dans le ménage;
- le rang social et profession en les distinguant en 4 catégories,
 - A : très peu d'aisance, ou pas du tout;
 - B : genre de vie de petit confort, petites aisances;
 - C : très large aisance, grosse bourgeoisie;
 - D : personnes fortunées, ou grand confort et luxe;

Une carte d'évacuation sera distribuée à chaque chef de ménage. Elle reprendra la composition du ménage en différentes catégories, citées ci-avant. La carte portera également, très apparent, le n° de maison (rappel c'est en continu la numérotation), afin de faciliter, à la réception des réfugiés, la désignation de l'adresse d'hébergement !

Le Collège indique que les évacués seront d'environ 3500 personnes et que comme Wervicq peut recevoir ? 4000 personnes, il y aurait aussi des habitants de Seraing. Il signale également que le directeur de la garde civile de la commune vient d'être désigné : il s'agit de Eugène Fazius, architecte, rue Beagnée, 807/2. Celui-ci doit prochainement se rendre à Wervicq pour convenir des mesures pratiques de préparation de l'exode.

Le 5 février 1940, devant l'inquiétude du Percepteur du bureau de poste du Val-Saint-Lambert desservant aussi la commune de Ramet-Yvoz, au sujet de l'évacuation de son personnel, le Collège indique : Nous avons reçu instruction de Monsieur le Gouverneur de préparer l'évacuation éventuelle de notre population, sur les données suivantes :

pour le jour - sera fixé en temps opportun par l'autorité militaire, nous ne savons donc pas combien de temps on pourra disposer !

pour l'horaire : quatre trains sont prévus et mis à la disposition de la commune à la gare d'embarquement de Flémalle-Haute et la destination est Wervicq.

Le pont-barrage d'Yvoz sera-t-il encore disponible pour rejoindre cette gare ? Pendant la retraite de l'armée belge, le génie civil fait sauter les ponts. Marcelle Delay au moment de partir vers Wervicq m'a dit que les voisins leur avaient dit que le pont d'Yvoz était impraticable !

Ramet-ivoz
COLLEGE du - 7 FEV. 1940

Formation des trains.

1^{er} train - Groupe I Ramet-Ramosselle } M. Duart
 plus équipe H. IV^e groupe; M. Flavasse S. } M. Linder J.

Biens Communaux :	126		
Harlage :	42	Vieux-Thier :	77
Lays :	85	Bar :	130
Grand Rouk :	178	+ 36 réfugiés :	207
Gen. L. Hautkier :	31		
Soupre :	51		
Beaugné :	115		
	628		

Total 628 + 207 = 835 + 36 = 871.

2^e train - Groupe II. Chies. Dessus Tillage N^o Route } M. Leclair
 } M. Dehior M.

N ^o Route des Ram. vers Dessus + champ baux :	30.
Beaumont :	20.
Rochette :	74.
Fosse Loup :	53.
Dessus Tillage :	58.
N ^o Route Dessus :	190.
Chies :	357.
Roud haies :	47.
	<u>829.</u>

3^e train - Groupe III - de Ramet au Tal. M. Brassine } M. Vandrievche L.
 } M. Parkinson D.

Moulin :	103
Mahaim :	190.
Malvoz :	271.
Malvoz :	81.
Tanderweldé :	196.
Gen. Gérard :	33.
	<u>874.</u>

4^e train - 1^{re} équipe du groupe IV. M. Dejas H. } M. Claestens G.

Roi Albert :	464
Rouffa :	202
S. Léonard Tillencourt :	34
Meuse :	38
Vieux Thier inf. :	155.
	<u>893.</u>

N. B. Il y aura lieu de tenir compte d'une certaine partie de la Direction qui ne partira pas avec son quartier. Une répartition par train sera faite au prochain Collège, je suis sûr.

Cette répartition devra se porter je suppose sur :
 le Bourgmestre, les échevins, le secrétaire, M. Carmaune,
 M. Malpas et Fazius partiront au dernier train.

3 février 1940.

Eug. Fazius.

Voici l'image (recto-verso) du document trouvé et signé par Eugène Fazius, au sujet de la répartition de la population dans les trains - document du 7 février 1940 - archives communales.

Du 7 mars 1940 au mois d'avril 1940

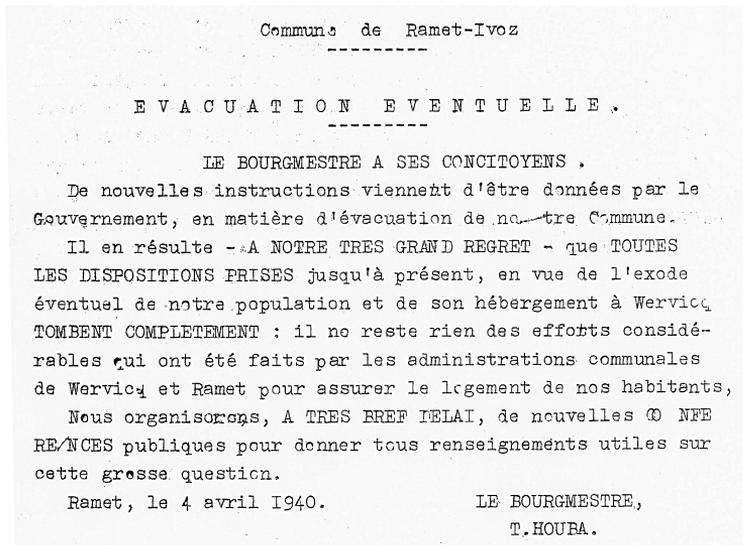
Ordre et contre ordre, de quoi se demander ce qu'il faut faire - le Ministre ainsi que le Gouverneur de Liège écrivent le 7 mars 1940 que le gouvernement a décidé d'abroger toutes les directives données depuis le 15 mai 1939 - il n'y a plus obligation d'évacuer ...

Le Collège écrit le 8 mars 1940 au Ministre de la Santé Publique pour réclamer la solution de Wervicq. Le 21 mars, le Collège reçoit du Gouverneur une nouvelle dépêche attribuant 2200 places pour les habitants de Ramet-Yvoz et toujours pour Wervicq. Le jour avant, le 20 mars, le Collège a reçu une lettre du Gouverneur spécifiant :

... Certains administrateurs communaux ont conclu qu'en cas de danger, ils doivent se retirer pour assurer le sauvetage des archives. Rien n'est plus inexact : les directives en cause n'obligent nullement les administrations communales à se retirer; elles se bornent à préciser à ce que ces administrations doivent faire au moment où elles sont obligées de se retirer. Et les administrations ne peuvent se retirer qu'en dernier lieu et sur l'ordre de l'autorité militaire. La place d'un Bourgmestre et des échevins est auprès de ses administrés...

Finalement, c'est l'affiche ci-dessous qui est placardée, un peu partout dans la commune. Je ne dirais pas que c'est la confusion totale, mais on n'est pas loin ... car beaucoup se souviennent des massacres des allemands en 1914, et le 10 mai c'est la panique.

Comme nous l'avons lu, dans le récit de Marcelle Delay, il y a eu surtout, des massacres dans les colonnes de réfugiés⁽⁵⁾, mitraillés par des tirs de l'aviation allemande.



(5)- ... En 1940, les "fantômes hideux et menaçants" que constituent alors les souvenirs de la guerre et de l'occupation précédentes pèsent lourdement dans la décision de fuir. Ces souvenirs prédisposent des milliers de Belges au départ avant même le premier contact avec l'ennemi. De plus, les médias et les actualités cinématographiques ont popularisé les images des ruines fumantes de cités bombardées. Ces vues ont permis d'appréhender la puissance destructrice de la guerre... Quand en mai 40, l'armée allemande déferle à nouveau sur la Belgique, les souvenirs de l'invasion et de l'occupation de 14-18 l'emportent sur les craintes et les dangers que comporte la fuite. Persuadés de jouer dans la même pièce, le gouvernement et des dizaines de milliers de Belges s'apprentent à rallier Le Havre, Paris ou Bordeaux, autant de repères qui avaient abrité les "froussards" tant vilipendés 25 ans plus tôt. La mémoire a cet avantage qu'elle peut être sélective... (cegesoma - Michaël Amara)

Une note du Bourgmestre Th. Houba datée de juillet 1942, nous renseigne un peu plus sur les circonstances de ces premiers jours de guerre, c'est une lettre adressée à Monsieur Charlier, Président de la Commission de Constatation et d'évaluation des dommages de guerre. Il répond aux questions posées : voir l'image, ci-dessous, recto et verso de la lettre - archive communale

Dommages de guerre.

Monsieur le Président,

Faisant suite à votre estimée demande du 19 juin écoulé, nous avons l'honneur de vous donner ci-après réponse aux diverses questions posées.

- 1) 2) et 3) Il n'y a pas eu ordre d'évacuation.
- 4) Il n'y a pas eu bombardement en mai 1940. - Une seule chute de bombes a été enregistrée par après : 4 bombes ensemble sur les maisons éclusières, près du pont-barrage d'Ivoz, le 27 mars 1941.
- 5) Il y a eu destruction par l'armée belge : du pont-barrage d'Ivoz ; de la grand'route Liège-Huy au lieu dit "Vinève", à Ivoz ; de la grand'route Liège-Marche, lieu-dit "Nouvelle Route", peu avant le bois, à Ivoz ; de l'ancienne route Liège-Marche, lieu-dit "Croix-St-Hubert" à Ivoz ; et, pour mémoire, du pont de chemin de fer du Val-St-Lambert, situé sur le territoire de Seraing, mais à proximité de nôtre.
- 6) Il n'y a pas eu d'incendies occasionnés par les troupes ou par la population.
- 7) Pillages : en mai 1940, 1 cas de pillage par des troupes belges, déclaré mais non constaté officiellement ; quelques cas de pillages par des civils, dates précises inconnues.
- 8) Aménagements de tranchées et de réseaux de barbelés : oui, par l'armée belge.
- 9) 10) et 11) Evacuation. - Les destructions militaires belges, les 10 et 11 mai 1940, ont donné à tous l'impression de l'imminence de combats sur la Meuse, de bombardements en conséquence, et les craintes de la destruction profonde de la localité ; L'application des instructions des autorités supérieures, notamment des circulaires de Monsieur le Gouverneur de la province en date des 23 août et 14 novembre 1939, prescrivant l'organisation de l'évacuation des populations civiles en cas de guerre, avait eu pour effet de créer dans le public de Ramet-Ivoz un état d'esprit nettement imprégné de l'idée d'insécurité totale du territoire de la commune ; La préparation effective de l'évacuation totale de la population vers Wervicq, centre d'accueil désigné officiellement, avait eu lieu, en accord avec l'administration communale de cette localité ; la quasi-totalité de la population a, de ce fait, évacué le territoire, en direction de Wervicq.

Les autorités communales et de police n'ont donné aucun ordre ni conseil d'évacuation à la population, les 10 et 11 mai 1940 ; elles n'avaient reçu aucune communication à ce sujet des autorités militaires.

Devant le fait de l'évacuation quasi-totale de la population, les autorités locales ont voulu également se retirer et rejoindre les habitants au lieu de refuge, mais n'ont pu y aboutir, et ont repris leur poste le 14 MAI.

--- 228 sinistrés ont réclamé des formulaires, mais un certain nombre (non connu) pour sinistres survenus en-dehors de la commune.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération distinguée.

LE BOURGMESTRE,

On lit qu'il y a eu des bombardements le 27 mars 1941 - 4 bombes sur les maisons éclusières. Les 3 photos qui suivent sur la page suivante, représentent cette destruction. Bien entendu, nous sommes en 1941 et par après, bien d'autres destructions seront causées par les V1 ou V2 des allemands, mais aussi par les alliés. (photos coll Wilmotte)



On remarque également, dans cette lettre du Bourgmestre Houba que l'ordre de partir, n'a pas été donné par le Collège, mais devant le fait de l'évacuation quasi-totale de la population, les autorités locales ont voulu également se retirer et rejoindre les habitants au lieu de refuge, mais n'ont pu y aboutir, et ont repris leur poste le 14 mai. Rien ne vient confirmer ou infirmer ces remarques. Marcelle Delay, dans son témoignage précise bien que des voisins sont restés ! Mais, je pense, au vu des récits de ma mère et grand-mère qui habitaient Bressoux et qui eux aussi sont parties, puis rentrées, que la panique était bien là. Il y avait craintes de destruction massive de l'entité, ce qui n'a pas eu lieu.

En théorie et en partie dans la pratique, l'administration belge continue de fonctionner sous l'autorité de l'administration allemande et de son armée. L'occupant garantit la sécurité personnelle et la sauvegarde des biens des habitants, en précisant que ceux qui se comporteront paisiblement et tranquillement n'auront rien à craindre, ce qui s'avèra faux sauf pour les "collaborants". La population est autorisée à continuer ses activités habituelles; mais tout acte de sabotage, d'assistance aux ennemis du Reich ou toute attitude anti-allemande seront sévèrement punis.

Un décret stipule également qu'à partir de cette date, le Reichsmark, le franc belge et le belga (1 belga = 5 francs belges) deviennent monnaie légale en territoire occupé belge.

La région de Liège est placée sous le commandement du General-Major Keim, faisant office de gouverneur. Ce général logera au palais des Princes-Evêques de Liège, bâtiment qui fera office de Oberfeldkommandantur.

De la lecture de livres sur la guerre, on peut affirmer que les restrictions entrèrent en vigueur le 25 mai 1940. Il y a rationnement, des services sont créés dans les communes, pour la distribution des tickets de rationnement. Le premier employé qui dirige ce service est Robert Wilmotte, apparemment pas parent avec André Wilmotte.

Les Belges pouvaient alors recevoir 220 grammes de pain, 175 grammes de pommes de terre et 50 grammes de viande. Cela représente 1350 calories par jour, au lieu des 2700 d'avant-guerre et des 2000 jugées nécessaires. Les Belges, privés de pain se rabattent sur les pommes de terre. Cependant, celles-ci vinrent à manquer à cause, entre autres, des prélèvements organisés par l'occupant. Pour pallier le besoin des plus démunis, le « Secours d'hiver » fut créé le 29 octobre 1940. Il n'est pas l'ombre d'un doute que beaucoup ont souffert des pénuries. On en parle, par ailleurs, dans différents documents disponibles sur l'internet.

Pour ce qui concerne ce cahier, nous continuerons sur l'organisation de la commune et des décisions prises par les autorités. Et justement, à ce sujet, le nombre de personnes, sans travail, devenant important, le Conseil communal, sur proposition du Collège, arrête un programme de travaux publics, avec notes justificatives, mentionnant, des travaux qui pourraient être entrepris en régie :

- 1) - amélioration du pavage du Vieux-Thiers; (note : route Napoléon);
- 2) - amélioration de la partie inférieure de la ruelle Joly; (note : je ne sais la situer actuellement)
- 3) - aménagement de rigoles pavées dans la rue du Centenaire (Thiers de Ramet);
- 4) - amélioration de l'écoulement des eaux rues Sompré et Beagnée;
- 5) - réfection urgente des chemins depuis la place d'Yvoz jusqu'au plateau des Thiers et de celui-ci jusque Ramet (rechargement) ; (note : il s'agit de la rue Waraxhe et la rue Fays)
- 6) - soutènement des terres de remblai, le long du ruisseau de la Rochette et amélioration partielle du ruisseau à cet endroit;
- 7) - installation de bouches supplémentaires, aux endroits nouvellement bâtis;
- 8) - amélioration de l'écoulement des eaux rue du Moulin;
- 9) - suppression d'une ancienne canalisation rue de Meuse; (note : partie de la chaussée d'Yvoz)
- 10) - regarnissage des bois communaux (à l'époque favorable);
- 11) - achèvement de l'amélioration d'une partie du chemin n°1 à Ramioul

Le Conseil décide aussi de procéder à des adjudications pour exécuter les travaux de voirie ou de canalisation, notamment des ruisseaux, mais aussi pour l'amenée de l'eau potable, ainsi que pour égoutter les artères principales de la commune.

Ce qui va l'amener, vu les circonstances, à revoir son budget voté récemment, notamment en dépenses. On passera en dépenses ordinaires de 1.213.478 frs à 1.759.031 frs et en extraordinaires de 40.688 frs à 43.893 frs mais il faut remarquer que les travaux aux bâtiments et aux voiries par adjudication, sont des investissements couverts par des emprunts.

En Huis clos,

Le Conseil ratifie les mesures prises d'urgence par le Collège et par le Bourgmestre :

- en matière de logement des sinistrés de guerre;
- organisation de travaux de secours et désignation de M. Druart, en qualité de surveillant-pointeur pour ce service spécialement, au salaire horaire de 5 frs.

- organisation du service de passage d'eau public sur la Meuse à Ramet, et désignation des ouvriers passeurs d'eau Ribauville, Danthine et Mathot, avec Demany comme aide à certaines heures de la journée, au salaire horaire de 5 frs. (voir le cahier - passage d'eau Ramet-Chokier)

- organisation des patrouilles de police agricole de nuit, avec désignation de 22 gardes, au salaire horaire de 4 frs.

Cette dernière mesure résulte des vols constatés dans les vergers ou jardins potagers. Hé oui, les gens ont faim ou ont peur de souffrir de la faim.



Séré Marcel sur la barque du passage d'eau entouré à droite de Delay Marcelle et à gauche certainement de Laruelle Odette. Les 2 autres sont inconnues.

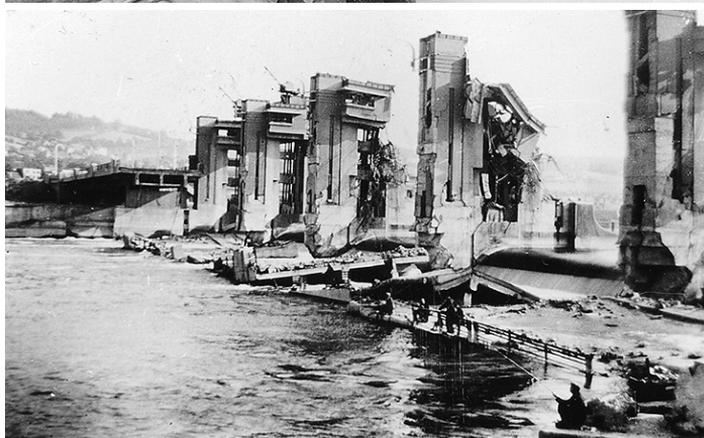
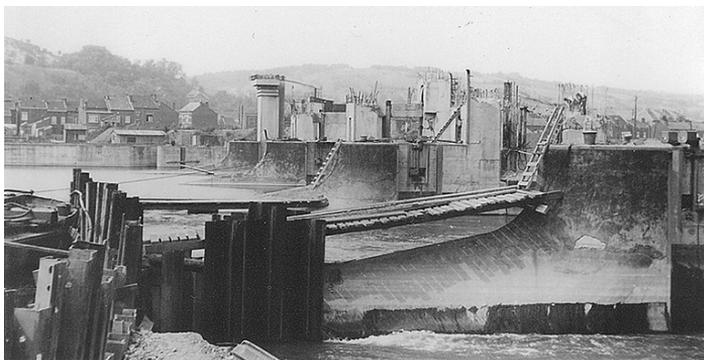
1941 - LES CONSEILLERS COMMUNAUX N'ONT PLUS DROIT AU CHAPITRE !

La dernière séance du Conseil communal a eu lieu le 9 avril 1941 ! Du 4 juin 1941 au 30 avril 1944, les délibérations du Conseil ont été tenue par le Collège en application de l'arrêté du 28 mai 1941. Il faut comprendre que c'est une décision du Secrétaire général⁽⁶⁾ de l'Intérieur et de la Santé, Gérard Romsée⁽⁷⁾.

Vu l'arrêté de M. le Secrétaire général du Ministère de l'Intérieur et de la Santé publique, en date du 28 mai 1941, relatif au transfert des attributions des Conseils communaux aux collèges des bourgmestres et échevins ;

(6)- Le comité des Secrétaires généraux fut installé par le gouvernement d'Hubert Pierlot le 16 mai 1940 et chargé de superviser le fonctionnement de base de l'État belge durant l'absence du gouvernement officiel. Alors que les ministres partaient pour Bordeaux, les secrétaires-généraux de chaque ministère reçurent l'ordre de rester au pays avec les autres fonctionnaires pour permettre à l'État de continuer à fonctionner. Un premier Comité de cinq personnes fut installé après le départ du gouvernement en mai 1940. En août 1940, ils furent rejoints par 5 secrétaires-généraux supplémentaires représentant d'autres ministères. Au début de l'année 1941, il y eut un remaniement qui vit le remplacement de la plupart des secrétaires-généraux. Le remaniement de 1941 introduisit des secrétaires pro-allemands comme Gérard Romsée qui était membre du parti flamand pro-nazi VNV.

(7)- Gérard Lambert Marie Ghislain Romsée, né à Guigoven le 11 octobre 1901 et décédé à Woluwe-Saint-Pierre le 14 avril 1975, était un homme politique belge et un militant flamand qui devint gouverneur du Limbourg, après le début de la Seconde Guerre mondiale. En avril 1941, il fut nommé secrétaire général de l'Intérieur et de la Santé. Ainsi, et pendant l'occupation allemande, il appartenait au comité de secrétaires généraux qui dirigeait de fait le pays en l'absence d'un gouvernement belge. Il appartenait à l'aile favorable à une collaboration poussée avec les Allemands, une position qui lui valut une condamnation pour collaboration après la guerre. (source wikipedia notes basées sur d'autres sources fiables)



LA MEUSE.

Quatre images qui montrent bien la destruction du pont-barrage, Les 4 photos proviennent d'un film pris à la fin de la guerre sur un allemand.

Finalement, elles ont atterri chez André Wilmotte, qui m'a fait le plaisir, de me laisser les copier.

Les autres photos de ce film, elles concernent la destruction du fort de Flémalle, ainsi que les travaux de reconstruction du pont du chemin de fer du Val.

Il y a beaucoup de chance que le propriétaire de l'appareil soit un ingénieur chargé des travaux de reconstruction. Voici une photo tirée aussi du film. Elle le montre peut-être !



27 AOÛT 1941 - LE RAMASSAGE DES DÉCHETS

Le Collège-Conseil, considère que, sans nuire en rien, à la salubrité publique, il serait possible à la plupart des habitants de la commune de réduire considérablement, sinon pour certains totalement, la quantité de détritrus mis à transporter par le service communal; Il décide - 1) de réduire le service de nettoyage public suivant détails ci-après :

a) une fois tous les 15 jours (au lieu de toutes les semaines), rues Rouffa, Mahain (note: Waraxhe), Moulin, Nouvelle route (note: route de France) jusqu'au pied du chemin des Ramonniers, Ernest Malvoz (note : rue Campagne puis chaussée de Ramet), Place Wauthier, Trokay et Grand'Route jusqu'à l'habitation Ribauville (note: chaussée de Ramioul).

b) supprimer complètement le service sur le Bar, Vieux-Thier (partie supérieur) (note: route Napoléon), Dessus le Village (?), Fossé au Loup, Thier de Ramet, Fays, Sompré, Beaugnée et Ramioul;

- 2) de laisser subsister le service toutes les semaines (le samedi) rues de Meuse (note: rue des Risses, puis chaussée d'Ivoz), Roi Albert (note: chaussée d'Ivoz et antérieurement Vinave), Villencourt, Place F. Gérard et partie inférieure du Vieux-Thier (jusqu'à l'habitation Dispas).

13 JUIN 1942 - IL EST QUESTION D'ÉLECTRICITÉ

C'est à cette séance que la commune s'affilie à l'Association liégeoise d'électricité. Le Collège a reçu MM. Leclercq⁽⁸⁾, Député Permanent et Président de l'association ainsi que Lohest, Directeur et Catoul de cette société. Un contrat de concession pour la distribution de l'énergie électrique avait déjà été passé auparavant à la compagnie d'électricité de Seraing, il sera révoqué à l'échéance, en 1944.

1 JUILLET 1942 - UN RÉGLEMENT SUR LA PROSTITUTION SOUS L'OCCUPATION ?

Obligé d'agir, en application de l'arrêté du 28 mai 1942, de M. le Ministre de l'Intérieur et de la Santé publique⁽⁷⁾, révisant et coordonnant les dispositions relatives à la prostitution, le Collège est obligé de prendre un règlement en la matière. Il faut dire que *"Répondant à un double souci de sécurité et de prophylaxie vénérienne, les armées d'occupation ont, durant les deux conflits mondiaux, prêté une attention non négligeable au phénomène prostitutionnel. Contrôler la prostitution par le rétablissement, en territoires occupés, d'une réglementation stricte, c'était non seulement répondre à ce double péril générateur d'angoisse, mais également intervenir de manière étroite dans la*

(8) Né à Beyne-Heusay le 9 mai 1886, Joseph Leclercq est issu d'une famille de houilleurs et descend dans la mine à l'âge de 12 ans. Il est ensuite employé dans une coopérative socialiste. Lors de la Guerre 14-18, il effectue toute la campagne de l'Yser, combattant sur la Somme et devant Verdun. A la fin du conflit, il est appelé au Secrétariat Permanent de la Centrale des mineurs du district de Fléron. Elu Conseiller communal de Beyne-Heusay en 1921, il devient Echevin en 1925 et Conseiller provincial socialiste de 1932 à 1945. Pendant la Seconde Guerre mondiale, Leclercq a une activité clandestine de première importance. Ainsi, de 1940 à 1945, il préside aux destinées du Mouvement Socialiste Clandestin à Liège. Il est aussi un des responsables du Monde du Travail qui deviendra l'organe de la Fédération liégeoise du Parti Socialiste. Député permanent de 1936 à 1940, Joseph Leclercq est nommé Gouverneur de la Province de Liège de 1945 à 1953. Il s'éteint le 12 avril 1961.

(Alphas - Atelier liégeois pour la promotion de l'histoire et des archives sociales)

vie sexuelle des soldats et leurs rapports avec la population (féminine) occupée. Durant la première puis la deuxième occupation du territoire belge, le contrôle de la prostitution, traditionnellement dévolu aux autorités locales, est devenu une matière incontournable dans les rapports entre autorités occupantes et occupées"⁽⁹⁾.

A Yvoz-Ramet, on se dit, il n'y a pas eu de prostitution ! Aucun élément ne va dans ce sens, ni dans l'autre, pour notre commune, mais plusieurs dossiers dans d'autres villes du pays, font état d'une misère vraiment profonde. D'où peut-être, l'acceptation par certaines, de subsister en échange de leurs faveurs. Et puis, combien d'entre-vous savent qu'il y a eu dans les années 70-80 un établissement dédié à ce commerce ! Ainsi l'intérêt de décrire en partie ce règlement, bien particulier. D'abord le chapitre relatif aux maisons de débauches :

- Nul ne peut se livrer à la prostitution que dans les maisons autorisées à cette fin, dans les rues et quartiers déterminés par le Collège des Bourgmestre et Echevins ...

- Les tenants-maisons de prostitution ne pourront recevoir chez eux aucune femme à demeure, sans en avoir fait la déclaration au Bourgmestre ...

- Les tenants- maisons de prostitution ne pourront admettre chez eux des filles publiques qui n'avaient été au préalable, inscrites au Contrôle de la prostitution et qui ne soient munie de leur livret ...

- Si parmi les pensionnaires, il se trouve des femmes enceintes, ils en feront, sans retard la déclaration au Bourgmestre.

- Les filles en maison seront logées, nourries, habillées et entretenues aux frais des tenants-maisons...

- Pour couvrir une partie des dépenses auxquelles donnent lieu les mesures sanitaires il est établi une taxe sur toutes les maisons de prostitution.

Elles sont divisées en trois classes :

Les maisons de 1ère classe payeront par semaine 300 frs. Celles de 2e classe 200 frs et celles de 3e classe 60 frs ... sans que soit signifié ce que c'était les différentes classes !!!

Au chapitre relatif aux filles publiques :

- Sont réputées filles publiques et comme telles, soumises aux dispositions du présent règlement, toutes les femmes ou filles qui se livrent habituellement à la prostitution. Elles sont divisées en deux catégories : ... les filles en maisons c'est à dire celles qui sont à demeure fixe dans des maisons de débauche autorisées et celles isolées c'est à dire celles qui sont inscrites, ont un domicile particulier dans une maison autorisée par le Collège ... Lors de son inscription, la fille publique sera soumise à un interrogatoire qui portera sur ses antécédents, sa position de famille et sur les causes qui la conduisent à la débauche... Les parents, le mari ou le tuteur seront immédiatement avertis du fait de l'inscription ainsi que l'administration communale du lieu de domicile ...

Chaque fille inscrite recevra un livret contenant sa photographie, son signalement et les principales indications qui la concernent au registre d'inscription . Le sceau communal oblitérera la photographie ... Toute visite sanitaire qu'aura subie la fille publique sera indiquée

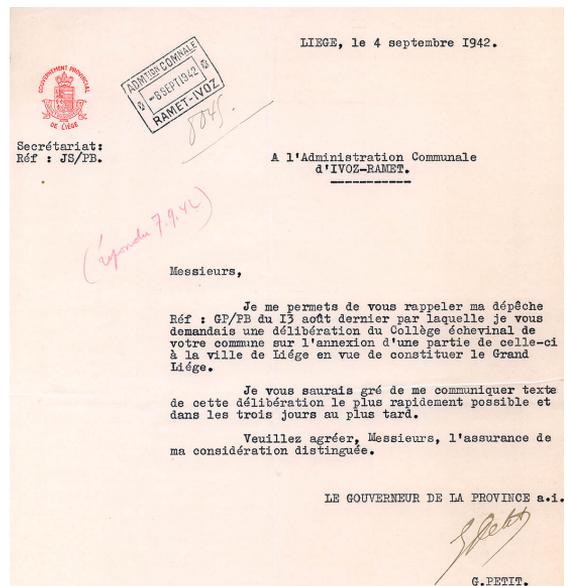
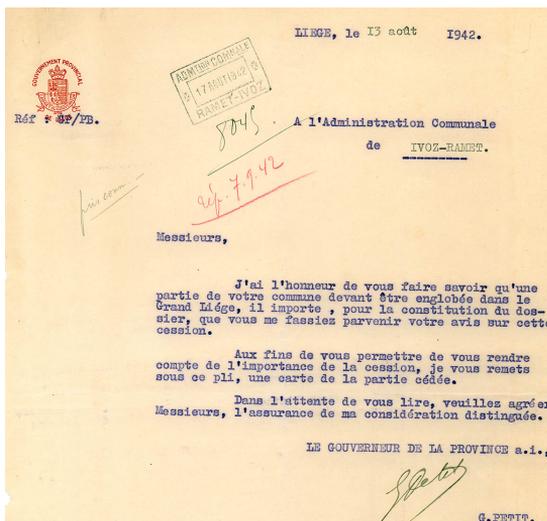
(9) Prostitution juvénile et armées d'occupation en Belgique (1940-1945) - Aurore François

sur ce livret qui devra être présenté à toute réquisition des agents de police, des médecins attachés au service sanitaire et aux clients. Elles sont soumises à des examens médicaux réguliers et ne peuvent fréquenter, les théâtres, estaminets, cabarets, bals ... Elles ne peuvent avoir de souteneurs ... Toute femme présentant des manifestations contagieuses de maladies vénériennes est isolée à l'Hôpital des Récollets pour y être traitée jusqu'à la guérison de la maladie ... et j'en passe car ce règlement est très stricte et très dégradant pour les femmes ... et je ne pense pas que les Liégeoises s'y conforment absolument ! Il ne faut pas oublier aussi que les jeunes hommes, sont souvent prisonniers et ne seront libérés, pour certains, qu'à la fin de la guerre. Bien entendu, je n'ai pas trouvé de livret de prostitution ! En absence prolongée de compagnon, d'époux ... il y a eu aussi des "aventures" il ne s'agissait pas alors de prostitution ... mais de "manque" !

LE GRAND LIÈGE IMPOSÉ PAR LES ALLEMANDS

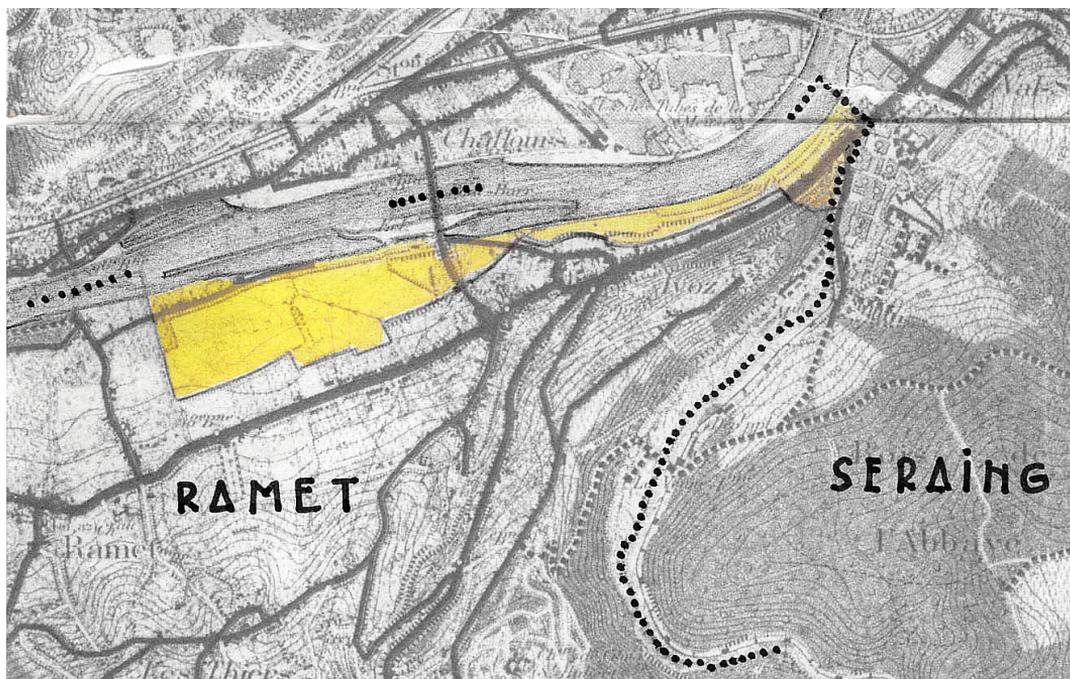
Voici un chapitre important sur la vie communale, nous avons à ce moment, par la volonté des allemands, perdu un morceau du territoire en faveur du Grand Liège ! L'intérêt pour les allemands étaient de contrôler plus facilement un territoire mais il était aussi économique si l'on se base sur le morceau de territoire qu'il désirait nous arracher.

Et Liège s'appela «Gross-Lüttich »



Au printemps 1941, des mesures coercitives mirent à l'écart les gestionnaires communaux âgés de plus de 60 ans (jugés peu «malléables») et concentrèrent les pouvoirs des conseils communaux, désormais suspendus, au niveau des collèges scabinaux forcément plus restreints. Les Allemands exigeaient la création en Belgique de grandes agglomérations; un «commissariat» national ayant mission d'exécuter leur volonté fut mis en place par le « secrétaire-général» collaborateur Gérard Romsée, chargé de l'Intérieur. jrnal Le Soir du 4/01/1997

Ces deux lettres envoyées par le Gouverneur, sont explicites. La commune doit donner son avis motivé pour la perte de son territoire ! (archives communales)



En jaune la partie du territoire devant faire partie du Grand Liège. Economique, je vous avais dit ! En effet c'est une zone en amont et aval du pont barrage, le long de la Meuse et devant les Cristalleries. La délibération du Collège-Conseil est clair, il refuse cette cession illégale !

(document archives communales)

Vu l'article 3 de la Constitution Belge, aux termes duquel les limites territoriales des communes ne peuvent être modifiées qu'en vertu d'une loi ;

Attendu que vainement le Secrétaire général du Ministère de l'Intérieur prétend puiser dans la loi du 10 mai 1940 sur les délégations de pouvoirs en temps de guerre, le droit de se substituer en cette matière au Pouvoir législatif ;

Attendu qu'à cet égard l'arrêt de la Cour de Cassation du 30 mars 1942 énonce des principes qu'il importe de rappeler ;

Qu'on y lit notamment :

" Attendu que cette loi ne confère pas aux Secrétaires généraux des Ministères " le pouvoir législatif ;

" Que toutefois la suppléance prévue à l'article 5 serait - surtout en cas " d'occupation prolongée - illusoire et inefficace, si ceux auxquels elle est " dévolue par une délégation légale ne disposaient pas du pouvoir de prendre des " mesures qui, bien qu'étant de caractère administratif, au sens large du terme, " ne peuvent, en temps ordinaire, être édictées que par le Législateur ;

" Attendu que même ce pouvoir des Secrétaires généraux n'est pas illimité ;

" Qu'ayant pour but d'assurer la continuation de la vie publique par le jeu " normal des institutions, l'article 5 de la loi du 10 mai 1940 exclut toute " mesure d'ordre politique et toute autre mesure qui porterait atteinte soit à la " Constitution, soit aux principes essentiels de la législation nationale, et " notamment à ceux qui se rapportent aux diverses juridictions ;

" Attendu d'autre part que la loi a expressément limité l'exercice de ce pouvoir " aux cas de nécessité urgente ; "

Considérant que la création de grandes agglomérations sort incontestablement du cadre des mesures qui tendent à " assurer la continuation de la vie publique par le jeu normal des institutions " ; que, décrétées sans l'intervention du pouvoir législatif et sans la consultation préalable et régulière des conseils provinciaux et des conseils communaux, elle porte atteinte à un principe essentiel de la législation nationale ; qu'enfin cette mesure ne peut se recommander d'aucune considération de nécessité et d'urgence ;

Attendu enfin qu'il n'est peut-être pas sans intérêt de rappeler que lorsqu'il s'est agi, par la loi du 7 septembre 1959, d'autoriser le Roi à prendre, jusqu'au jour de la remise de l'armée sur pied de paix, dans les cas de nécessité et d'urgence, des dispositions ayant force de loi, il a été expressément déclaré (Rapport au Sénat) que cette loi ne conférait pas le droit d'apporter de modifications à l'institution provinciale et communale ; que l'on ne peut raisonnablement admettre que MM. les Secrétaires généraux s'arrogent des droits plus étendus, en modifiant la répartition des communes, comme d'ailleurs en modifiant, selon des arrêtés antérieurs, certaines dispositions essentielles de la loi communale ;

Pour ces motifs, EMMET un avis résolument défavorable au projet de création du Grand-Liège.

POUR EX TRAIT CONFORME,

Le Secrétaire,



Le Bourgmestre,

Je relève sur Wikipedia et d'autres sources les faits suivants :

"Le lundi 9 novembre 1942 à 9 heures du matin, sont réunis à l'Hôtel de ville de Liège, Gérard Willems, Albert Dargent⁽¹⁰⁾, Maurice Bomans, Joseph Boutier, Henri Chevalier, Jules Dengis, Yvon Falise, Charles Fréson, Fernand Jouant, Gaston Reuleaux et Marcel Waroux. Ils sont désignés par un arrêté du 6 novembre 1942 du Secrétaire général du ministère de l'Intérieur et de la Santé publique pour exercer les fonctions de bourgmestre et d'échevins du Grand Liège. Gérard Willems, avocat près la Cour d'Appel de Liège, prête serment en qualité de bourgmestre entre les mains du gouverneur, ad interim, de la Province (Georges Petit). Albert Dargent devient le premier échevin du Grand Liège. Quelques jours plus tard, le 20 novembre 1942, Gérard Willems déclare donner à Dargent, premier échevin, la qualité pour assumer les fonctions de bourgmestre pendant son absence pour cause de maladie. Finalement, Willems démissionne et Dargent est désigné le 5 mars 1943 par le Secrétaire général Gérard Romsée pour remplir les fonctions de bourgmestre. Willems se retire dans une institution psychiatrique pour soigner ses nerfs ébranlés par le meurtre du bourgmestre rexiste de Charleroi, Prosper Teughels, le 19 novembre 1942. Par ailleurs, il avait reçu quelques jours plus tôt un bouquet de fleurs contenant un chat crevé en guise de félicitation pour ses nouvelles fonctions. En septembre 1944, Dargent fuit Liège avec une colonne rexiste et gagne Hanovre où il reste jusqu'au 30 avril 1945, date à laquelle il est arrêté par les Américains. Prévenu de dénonciations et de collaboration, il sera condamné à mort et exécuté en août 1945."

La perte du territoire a provoqué le changement de résidence pour 350 habitants. Cette emprise était approximativement de 85 hectares. Elle comprenait la rue du Roi Albert (l'ancien Vinave), jusque y compris la gendarmerie; la rue de Meuse et le lieu-dit "St-Léonard" dans le chemin de Villencourt ; les parties des rues Rouffa, du pont, et de Beaugnées englobées dans les terrains de l'Etat, campagne d'Yvoz, ces terrains formant l'assiette principale de la zone incorporée. En résumé 107 maisons, 6 bâtiments non habités et une partie des usines des cristalleries du Val-St-Lambert passaient au Grand-Liège à la date du 9 novembre 1942. Le Conseil communal, dans son PV du 23 janvier 1946, écrit encore ceci :

L'arrêté-loi du 5 mai 1944 a déclaré nuls les arrêtés relatifs aux grandes agglomérations. Le Grand-Liège est donc sensé n'avoir jamais existé. Dès la libération le Collège s'est préoccupé de remettre de l'ordre dans cette affaire. C'est à la date du 1er octobre que les actes de l'état-civil ont été effectivement "repris" par chacune des communes intéressées. Les services de la population ont dû rétablir les inscriptions dans les registres communaux en reprenant toutes les opérations depuis le 9 novembre 1942. Le bureau du ravitaillement a dû également, en toute hâte, réintégrer toute la population intéressée, et remettre en ordre toutes les affaires connexes. Tous les services communaux, voirie, police, etc., ont repris immédiatement leurs attributions normales sur la zone "reconquise".

Un Collège de liquidateurs a été nommé par le Gouvernement, pour le Grand-Liège; ses travaux se poursuivent. Une première somme de 18.057.42 fr., versée par l'Etat comme subside pour travaux de construction d'abri à la gendarmerie, a été remboursée à la commune le 6 décembre 1945.

(10) Albert Dargent, né à Flémalle-Haute le 19 décembre 1899, est un homme politique belge, figure du rexisme à Liège, comme d'ailleurs Gérard Willems qui lui n'a pas été fusillé.

Le Bourgmestre, signale le 13 juillet 1941 à la Feldkommandantur à Liège son constat de l'attentat par explosif sur le pylone supportant la ligne électrique à haute tension située au lieu dit "sur Rouffa". Celui-ci a été gravement endommagé.

Dès la formation, en novembre 1942, du "Grand Liège", les allemands réquisitionnent les habitants domiciliés dans le territoire enlevé à Ramet-Yvoz. Voici d'abord pour les 15 premiers jours de novembre, le 1er feuillet de cette réquisition. Ensuite, je dresse un tableau des hommes de la zone incorporée au Grand Liège et qui sont également réquisitionnés, au risque de leur vie, si attentat ou bombardement. Les n° des habitations sont en continu ...

Commune de R A M E T - I V O Z.

Réquisitions allemandes.

Garde des pylônes électriques à haute tension se trouvant sur le territoire de la commune.

CONVOICATIONS faites pour les pylônes n° 25. 26. et 27. qui sont incorporés dans le territoire du GRAND LIEGE à partir du 9 novembre 1942.

Journée du:	Pylône n° 25.	Pylône n° 26.	Pylône n° 27.
9 au 10 novembre :			
de 6 à 10 heures	(1) LECOQ Victor	(2) LEURQUIN Félic.	(3) VALKENEN André
de 6 à 14 heures	DONNAY Antoine	MERCIER Marcel	GONDA Martin
de 14 à 22 heures	RAMACKERS Albert	GUISSART Joseph	ROUCHE Armand
de 18 à 22 heures	(1) LECOQ Victor	(2) LEURQUIN Félix	(3) VALKENEN André
de 22 à 6 heures	CLAJOT Camille	RAYMOND Jacques	PIRE Henri
	ROSSIAS Marcel	LEJEUNE Maurice	MARECHAL Georg
10 au 11 novembre :			
de 6 à 10 heures	(1) LECOQ Victor	(2) LEURQUIN Félic.	(3) VALKENEN André
de 6 à 14 heures	MARSIN Victor	WOLFS Arthur	JACQUEMIN Jos.
de 14 à 22 heures	DEBACKER Louis	DECKERS Jean	JAWRAY Joseph
de 18 à 22 heures	(1) LECOQ Victor	(2) LEURQUIN Félic.	(3) VALKENEN André
de 22 à 6 heures	PIROTTE Victor	RADELET Léon	DESSART François
	CARRE Maurice	PIRE Emile	GISBRAND Franç.

N.B. : a) La garde est assurée : par 2 hommes de 18h à 10 heures par 1 id 10h à 18 heures.			
b) Les hommes (1), (2), (3), sont de vieux "volontaires" convoqués, pour les heures et pylônes désignés, pour toute la semaine par une unique convocation. Ils termineront les prestations ainsi réquisitionnées sauf contre-ordre de la part des Autorités de L i é g e.			
Ramet-Ivoz, le 7 novembre 1942.			

Réquisition dans la zone G.L.

Roi Albert

au 3 - Radelet Léon

au 3 - Ramackers Albert

au 8 - Dozo Armand

Meuse

au 11 - Geudvert Ovide

au 21 - Caré Maurice

au 22 - Dekkers Jean

au 23 - Mercier Constant

au 23 - Mercier Marcel

au 25 - Vandervorst Aimé

au 26 - Polard Marcel

Roi Albert

au 33 - Wolf Arthur

au 34 - Alen Christian

au 36 - Collignon Léopold

au 41 - Marsin Victor

au 42 - Istace Joseph

au 43 - Bovy Mathieu

au 44 - Donnay Antoine

au 45 - hange Valentin

au 46 - Pire Henri

au 49 - Mercier François

St Léonard (Villencourt)

au 51 - Claessen Gommer

Roi Albert

au 64 - Clajot Camille

au 68 - Rossias Marcel

au 70 - Gonda Martin

au 71 - Gisbrand François

au 71 - Jacquemart Joseph

au 72 - Dessart François



au 74- Dewart Henri	<u>Beagnée</u>
au 79- Bosny Arsène	au 788- Lejeune Maurice
au 83- Guissart Joseph	au 789- Remy Marcel
au 86- Pirotte Victor	au 790- Parent Marcel
au 91- Fichet Charles	au 791- Rouche Armand
au 94- Vigneron Louis	au 796- Maréchal Georges
au 98- Debaker Louis	au 798- Linder Camille
au 99- Raymond Jacques	au 801- Janray Joseph
au 102- Collard Maurice	au 803- Pire Emile
au 103- Galler Camille	

Et pendant ce temps là, la résistance ne reste pas inactive. Bien entendu, il n'y a pas eu que le front de l'indépendance, mais aussi d'autres mouvements comme l'armée secrète ... et puis il y a eu les résistants de "dernière heure", dont je ne parlerai pas (ce phénomène a provoqué quelques polémiques dans la région et dans le pays).

Sans pour autant négliger ou rejeter les autres, la milice patriotique de Marcel Séré, m'est mieux connue que les autres groupes. Ses faits et gestes, pendant cette guerre, par ses écrits et ses dossiers (reconnaissance par d'autres de ses mérites), me donnent plus de moyens, pour vous décrire quelques actes de résistance. N'oublions pas que personne ne s'en vantait pendant la guerre, car il y a eu malheureusement des "collabos" qui n'hésitaient pas à dénoncer les résistants !

ACTIONS MENÉES PAR LE GROUPE DE MARCEL SÉRÉ

Le groupe est installé depuis juin 1940 et a été reconnu comme tel comme milice patriotique du Front National Belge de L'indépendance en juin 1940, section de Seraing. Dans un de ses écrits, Marcel Séré dit : "Gilbert Stiennon fut avec moi, et cela dès juin 1940 de co-fondateur de notre groupe de résistance J.G.S d'Ivoz. Dès mars 1941, tous les membres de notre groupe sont armés et en mai 1941, notamment, Stiennon participe à une action armée contre des allemands (butin 2 fusils de guerre, munitions, ...).

Dans un autre écrit de la fin des années 80 (celui-ci aurait été proposé à la publication, en éditorial de l'agenda des manifestations culturelles présenté par le foyer culturel de Flémalle), il donne un autre témoignage, il le signe d'ailleurs sous son pseudo de résistant de « Rivière » :

"Dès l'invasion des allemands, les deux responsables des groupes de campeurs « les Faucons Rouges » et les « Pionniers » indignés par l'occupation et ses suites se concertent pour réagir. Ils décident ainsi :

Les 4 baraquements du groupe, au lieu dit « carrière de la Rochette », un site qui n'était plus exploité, sont mis à la disposition de l'organisation de résistance à créer. Pour ne pas attirer l'attention sur les allées et venues, les activités des groupes de jeunes seront maintenues. Un des abris servira de refuge pour les résistants qui devraient se cacher, un autre sera aménagé pour le matériel d'impression, son accès sera caché. Les doubles parois de certains baraquements recevront dynamite et armes. Les réunions du groupe armé auront lieu à la nuit tombante, les jours où les jeunes n'y seront pas.

Le cadre posé, il fallait organiser les actions, au début ce ne fut que l'apprentissage, fils téléphoniques coupés, puis enlevés, poteaux de signalisation changés de place, détruits, impression de tracts, recrutement de gens décidés et sûrs (ce qui fut le plus malaisé), il en est de même pour la recherche d'armes. Par chance, nous furent contactés par l'organisation internationale « Front de l'Indépendance » lequel affilia nos membres, dans les Milices Patriotiques et les moins âgés

dans le (R.N.J.), le Rassemblement Nationale de la Jeunesse en voie de création par Fernand Demany et par l'Abbé Boland, leurs fondateurs. Ce dernier nous rappela d'ailleurs que dans ses listes nous fûmes parmi les premiers inscrits. Ensuite, grâce à « Georges Wettinck » de Jemeppe, un de nos contacts, nous reçûmes nos premières munitions de dynamite et ensuite par Jean Hansen de Seraing, un jeune partisan qui lui, nous confia son gros duplicateur moderne."

« Jean Hansen⁽¹¹⁾ (aussi du Val Saint Lambert) se sentait surveillé, c'est la raison pour laquelle il nous demandait d'emporter son duplicateur et ses papiers. Il fut arrêté 4 jours plus tard, n'ayant pas voulu les conseils de se cacher dans notre refuge, pour ne pas que ses parents soient arrêtés à sa place. Sous les pires tortures, il n'a pas parlé, sinon plus d'un aurait été inquiété .» « Après d'autres actions s'amplifièrent, sabotages, destruction de matériel de l'armée allemande, agression contre des membres de celle-ci et « punition » de collaborateurs et traîtres ».

MILICES PATRIOTIQUES
du
FRONT DE L'INDÉPENDANCE
R. DE LIÈGE

ATTESTATION DU CHEF DIRECT

Je soussigné MARCEL SÉRÉ nom de guerre TR.rière
domicilié à Ramet rue Nouvelle route N° 670,
certifié sur l'honneur que GILBERT STIENNON
domicilié à Seraing rue du Val N° 123
a servi effectivement sous mes ordres et a toujours rempli ponctuellement et
complètement les fonctions dont il fut investi et les missions qui lui furent
confiées.

A Ramet le 15.12.1946
Signature,


Ce document a été établi, dans le cadre d'une demande de pension, après la guerre, à l'usage de la mère de Gilbert Stiennon, dont la situation financière était critique depuis le décès de son fils. J'ai aussi retrouvé un écrit de sa part. Elle atteste que Marcel Séré, dans les limites de ses moyens a essayé de l'aider, pendant toutes ses années de guerre. Il passait

régulièrement chez elle quand il revenait, à vélo, de son travail à Seraing. Il a d'ailleurs continué, après la guerre jusqu'au décès de l'intéressée. Gilbert Stiennon était le fils unique de Auguste Joseph Stiennon et de Solières Stéphanie. Il est né à Ben-Ahin le 12 mars 1911, il est déclaré à Seraing comme graveur de métier et il était domicilié à la rue du Val, avec sa mère. Marcel Séré cite des personnages qui nous sont moins connus. Explications sur cette coupure de presse d'un article du Journal Le Soir - Samedi 23 février 1991 par Michel Bailly

Hommage aux fondateurs du Front de l'indépendance - Trois mousquetaires de la résistance

Ce samedi à 16 heures, une plaque commémorative sera apposée sur la façade portant le n° 82 de la rue Lesbroussart, à Ixelles, à l'initiative du Cercle d'histoire locale de cette commune. Elle est dédiée à ceux qui, au début de 1941, fondèrent le Front de l'indépendance (FI), un des plus importants organismes de résistance à l'occupant allemand. Le FI fut une formation complexe qui eut pour ambition, outre de combattre la propagande nazie dans la population belge, d'aider les réfractaires et, plus tard, de contribuer à chasser l'ennemi hors du territoire. Parmi les fondateurs, trois hommes ont été mis sur le pavois pour le rôle essentiel qu'ils jouèrent dans la création du mouvement. Ce furent des personnages bien différents les uns des autres qu'ont été le Dr Albert Marteaux, l'abbé André Boland et notre confrère Fernand Demany. résistant, de 1940 à 1944, sous le pseudonyme de Frédéric. Après guerre, il fut ministre de la Santé publique.

(11) Jean Hansen fut torturé à la citadelle de Liège et déclaré fusillé par les nazis alors que son corps portait les traces de tortures laissant peu de doutes sur les causes de sa mort. Né le 20/08/1921 – arrêté le 15/11/1943 et tué le 11/01/1944.

Marcel Séré aime les belles phrases, c'est parfois « lyrique », mais il faut retenir que les faits sont réels et qu'il les raconte avec son cœur. Les espacements ponctuant les phrases se retrouvent dans le texte original, ses pensées virevoltent. Cet écrit est certainement "réaménagé" en tenant compte de ce qu'il a appris sur la mort de Gilbert. Il est aussi basé, et cela c'est une certitude, de ses carnets de notes tenus, pendant la guerre, que malheureusement je n'ai pu retrouver après son décès et celui de son épouse :

« ... Les râles de Gilbert résonnent encore et résonnent toujours dans ma tête... Les nazis l'ont assassiné ... ils ont pris sa vie dans le sinistre camp de Neuengamme, après un supplice épouvantable, une mort si horrible que son souvenir me fait mal. Cette nuit encore ces images reviennent tourbillonnent, obsède mes pensées... Pourtant autour de moi, tout est si calme ... Assis sur l'escalier de pierres, le dos appuyé à la roulotte où dorment les camarades, c'est mon tour de veiller ... Des centaines d'étoiles scintillent dans le bleu sombre du ciel ... Le silence est bercé par le murmure du vent dans les feuillages ... Au loin un rossignol égrène le cristal de ses notes ... Et pourtant c'est la guerre ... Trois ans déjà de cauchemars, déjà ... Après le coup d'hier (notes : un attentat) il y a de l'agitation chez les fridolins ... Il y aura sûrement des arrestations. On a bien fait de loger quelques jours ici. Le refuge n'est pas soupçonné, bien isolé dans la vieille carrière de la Rochette. Les baraquements des faucons rouges sont sûrs. Les gosses ont été écartés pour toute la semaine. Il ne faut pas qu'aucun sache ... Personne... Surtout pas mère..., mère pardonne-moi les risques que je te fais courir... que deviendrais-tu, seul avec l'enfant chassé par la guerre d'Espagne et que tu as accepté de recueillir ? (NB. il s'agit de André Marcos qui entrera aussi dans la résistance). Obsédante, l'image de Gilbert, revient, balayant toutes les autres Je le revois comme si c'était hier ...

C'est en 1936 qu'il était venu pour la première fois, apportant son idéal et ses bras aux quelques amis qui assemblaient de vieilles planches pour bâtir les baraquements pour les jeunes, ... son sourire si bienveillant ...

Les feux de camp qu'il égayait, son harmonica, son accordéon... Sa gravité le jour où il nous amena quelques allemands antifascistes, évadés des camps nazis, les dos lacérés par les coups de fouets : Alfred, Bernard, Albert, ... eux aussi finalement tombés sous les balles. Ses yeux brillants quand il apporta nos premiers bâtons de dynamite ... son arrestation... Sa vieille mère restée seule, qu'il ne faut pas abandonner, malgré les risques, revue après l'arrestation ... sa douleur indescriptible ... ses larmes, ses sanglots ... se jetant dans mes bras, le regard criant à l'aide... Cette douleur d'une mère qu'aucun mot ne peut dire... c'est trop... le cœur se serre ... j'ai pleuré avec elle ... en silence ... ces larmes qui viennent du fond de soi ... qui remplacent toutes les paroles ... Puis l'internement à la citadelle de Huy ... Le transfert au sinistre camp de Neuengamme ... Puis son dernier jour ... ses tortures ... Les bourreaux attachant ses poignets, entravant ses jambes ... le hissant par une corde à une sorte de potence ..., suspendu par les pieds ..., la tête en bas ... abandonné là ..., agité de soubresauts ..., balançant au gré du vent ..., longtemps ..., longtemps ..., devant ses camarades impuissants, obligés de regarder, de regarder voir son sang lui couler lentement de la bouche et du nez, agonisant atrocement durant des heures, râlant ..., jusqu'à son dernier soubresaut ... sans que la pitié effleure le cœur de ces monstres ...

La tête me fait mal ... Les râles de Gilbert résonnent et résonneront toujours dans ma tête ...

Mais tout cela, pourquoi ? Pourquoi nom de Dieu ?



Gilbert Stiennon

- coll de l'auteur -

Parce qu'on a fourré la haine dans l'esprit de ces hommes. Par la peste du racisme, on leur a fait croire qu'ils étaient autrement que les autres, qu'ils étaient supérieurs. Alors qu'on est tous faits de la même manière. Qu'on vit, qu'on espère, qu'on souffre tous de la même façon. Qu'au cours des centaines de millénaires depuis que l'homme existe, tous les peuples se sont toujours mélangés ... Ah ! Que maudites soient les guerres et ceux, qui pour se grandir, les allument et jettent la détresse dans l'univers.

Pour eux ... par eux, les râles de Gilbert résonnent et résonneront toujours dans ma tête. »

Gilbert Stiennon est arrêté le 22-06-1941 à Seraing (au Val St Lambert), tué le 01-07-1942 à Neuengamme. Le récit de sa mort a été confirmé par l'ancien député J.Lahaut, à son retour de captivité. Celui-ci a été déporté comme Gilbert au camp des prisonniers politiques de Neuengamme et je pense que Gilbert Stiennon était repris dans une liste sympathisants des communistes, ou bien, il a été ciblé ? Ce qui est possible, car dans les "collabos" tués par la résistance figuraient des dénonciateurs, ... et justice a été faite, car après coup on peut juger et interpréter, mais il faut ce mettre à la place des résistants et du contexte du moment.

Je pense que la destruction du pylone à haute tension dont le Bourgmestre parle, est le résultat d'un de leurs attentats (ils possédaient de la dynamite).

Un autre extrait des mémoires de « Rivière » relevé dans ses papiers, il écrit à la troisième personne, comme s'il fallait oublier ces événements, cette guerre stupide entre hommes pourtant tous possédant le même ADN, Arthur Haulot disait d'ailleurs « Parce que je ne peux souffrir la haine et la médiocrité qui tentent de s'emparer du monde. »

" ... Au même moment, sur la route venant de Seraing, le porte bagages de son vélo alourdi d'un gros paquet de journaux clandestins, truffé de précieux bâtons de dynamite, Rivière pédale avec hâte, sa pensée revoit les derniers événements, la livraison attendue, reçue après des heures de retard ..., la nuit survenue ..., puis lugubre, lancinante, l'alerte-avions, qui chasse presque toutes les faibles lumières, repères ici et là, bien utiles, rassurantes. Seules, lucioles cahotées et mi-voilées, les rares et faibles clartés de lampes d'autres cyclistes pressés. Jusqu'ici pas de mauvaise rencontre, aucun contrôle sur les routes ... Enfin l'entrée d'Ivoz. La zone dangereuse est passée dans ce coin on ne les voit guère C'est heureux, l'ampoule du feu rouge brûlée m'eut fait interpeler. Zut ! Deux gros phares devant, des motos, deux « feldgendarmes ». Ouf ... ils sont passés, rapides. Ont-ils vu ? Non, Si, le bruit des moteurs ralentit, coup d'oeil par dessus l'épaule. Ils s'arrêtent près de la pharmacie (note : Crepin ?) , semblent se concerter, Filons s'ils ont repéré le paquet, la lampe qui manque Le vélo fonce Là au bout, derrière, les phares tournent lentement. ils reviennent, le bruit des moteurs enfle. Vite, que faire ? A droite, le mur des maisons, à gauche la colline boisée, abrupte. Pas le temps d'y grimper. Là, avant le garage Lippe, un petit bistrot. Pas le temps d'entrer. La lumière de la porte s'ouvrant me trahirait En un éclair le vélo est lâché, presque jeté contre la façade, près de l'entrée du café. Les motos ont repris de la vitesse, ... arrivent vrombissantes, à plein gaz près de l'entrée de la vieille galerie de mine Trop loin ... ils n'ont rien vu. Et c'est un piéton « paisible », marchand à dix mètres d'une bicyclette appuyée près d'un café, qu'ils croisent à toute allure, sans s'arrêter Ils filent vers la route de France, mais vont revenir. Il ne reste que la colline et ses broussailles. Deux bonds, la bécane est récupérée, halée péniblement à travers tout, accrochée par ronces, lianes et branches. Déjà les chasseurs reviennent, ... ralentissent, ... approchent lentement. Leurs phares fouillent, percent les feuillages à demi dénudés Le vélo disparu, ils ont deviné que le seul endroit, la seule cache possible était la colline boisée ... M ..., les reflets de la lune jouent sur le guidon, les rayons et les nickels du vélo. Vite la veste est jetée dessus Rapide l'esprit travaille, stimulé par le danger. Toutes les possibilités défilent, Se faufiler plus haut, abandonner le vélo, pas question de laisser là journaux et dynamite, et puis, la plaque me dénoncerait » Enfin au refuge de la

Rochette : « Comme une vague profonde, un raz de marée monte, ... envie de crier, là tout seul, on a gagné Comme le ciel paraît clair maintenant. C'est tout à coup comme si je n'avais si bien perçu l'inexprimable beauté de l'infini. Jamais le ciel ne m'a paru si sublime et sa Lune si moqueuse et ironique qui semble me dire ... qui es-tu homme ? ... Bien peu de choses Poussière devant ces milliards d'étoiles ... Un passant Ta vie, un bref éclair dans l'infini Mais aussi un de ces hommes qui a encore eu beaucoup de chance aujourd'hui. »



Vue panoramique de la rue Rochette, photos prises vers 1930-1940, certainement du sentier devenu maintenant rue Haute Rochette – On remarque, au dessus à droite, la route de France. La végétation sur les talus n'est pas importante ! On aperçoit dans le tournant de la rue Rochette (comme sur la photo ci-contre) la ferme " Belleflamme" qui se trouve le long du ruisseau de la Rochette (cet immeuble aurait aussi abrité autrefois un modeste moulin) – Assemblage panoramique de 2 anciennes photos - collection et réalisation de l'auteur.

A gauche sur la petite image, on voit, dans le fond de celle-ci, la falaise rocheuse de la carrière. Les 3 maisons sur cette photo sont encore existantes. Coll. de l'auteur

J'ai relevé, ce qui suit, dans une lettre de Marcel Séré, adressée le 2 mai 1986 à André Cools :
 « ... J'ai toujours cru que cultiver cette mémoire collective, rapproche les gens, les attache à notre terroir, à ceux qui y ont vécu ou qui y vivent, ainsi, lorsqu'on s'attache à quelque chose on a envie de la préserver. Quand nous voyons par exemple combien les flamands entretiennent cet esprit et s'attachent à leur histoire, combien ce passé les lie à l'avenir, à l'intérêt de leur région, la solidarité qui en découle, je regrette notre détachement, notre indifférence en ce domaine. Certes il ne faut pas tomber dans l'excès, le nationalisme étroit, qui conduit et a conduit certains jusqu'aux monstruosité du nazisme, mais sans faire erreur, je pense que notre population est assez nourrie d'internationalisme et d'esprit de tolérance, qui sont des barrières contre ces excès... »

Récit d'André Wilmotte, né en octobre 1925,

LE 7 SEPTEMBRE 1944, JOUR DE LIBÉRATION D'IVOZ-RAMET !

"Le jour de la libération de la commune, Yvoz-Ramet, allait connaître un tragique événement. Les troupes allemandes battaient en retraite et tout laissait prévoir une libération de la commune, sans affrontement armé. Déjà, certains enthousiastes circulent dans les rues pour signaler la libération; des drapeaux sont arborés à certaines fenêtres, hélas bien trop tôt. Trois chars américains, en estafette du principal de la colonne de la 1ère armée US, sont déjà arrivés au hameau de Ramioul. Sur la place de Ramet, « la foule en liesse » s'impatiente. Un peloton de l'Armée secrète, l'arme au pied, attend de rendre les honneurs à nos vaillants GIs. Tout à coup, des tirs d'armes légères sont entendus venant de Chokier et au loin venant d'Ivoz ... Oscar Linnote, le chef de peloton de l'Armée Secrète (AS) envoie immédiatement un homme, Henri Deval, à Ramioul, pour alerter les américains et un autre, votre serviteur, pour intimer au passeur d'eau (note :Mensier - voir chronique sur les passages d'eau) de rester sur la rive droite. J'y vais avec un vélo réquisitionné. A mon retour, plus personne ! La place communale est déserte. Mais en amont du château de Ramet (note : il se trouve vers Seraing par rapport à la place) se pointent des tirailleurs allemands de la SS. Ceux-ci précèdent une auto-blindée. Je ne fais ni une ni deux, j'abandonne le vélo et j'escalade le mur d'en face pour me blottir à son pied, je l'espère bien à l'abri. Ce mur était haut à l'époque et je me demande encore comment j'ai pu le franchir ! Quelques minutes interminables se déroulent ... puis un coup de feu claque ! Nous saurons par après que le jeune abbé Gabriel de Seymeries vient d'être abattu alors qu'aidé par André Willems et Joseph Gaal, il tentait de retirer le Drapeau Belge qui flottait au travers d'un auvent du clocher de l'église. Comme je l'ai dit, la plupart des villageois s'imaginaient voir arriver les Américains et n'envisageaient pas le retour des Allemands. C'est pour cela que certains trop pressés et tellement heureux avaient déjà sortis le drapeau belge ... L'auto-blindée et les tirailleurs traversent la place et poursuivent vers Ramioul (note : allant ainsi de Ramet en direction de Huy). Prévenu par l'armée secrète, un char américain les attendait... Un seul tir d'obus et l'engin boche, arrivé au lieu-dit « Gotte Mayon », est atteint de plein fouet. Un SS est tué sur place, deux autres gravement blessés. L'un d'entre-eux décédera d'ailleurs à la clinique Merlot. Les rescapés allemands font demi-tour et s'enfuient vers les hauteurs du Thier de Ramet. Finalement, ils seront interceptés et faits prisonniers par les hommes de l'AS dans les bois de Seraing, à la limite de la commune. Hélas, le nombre de victimes ne s'achève pas avec le calme revenu. Quelques heures plus tard, des badauds curieux, principalement des grands-enfants entourent l'auto-blindée éventrée d'où émergent notamment des armes, des grenades, des mines (ils l'ignoraient !), mais aussi des bouteilles d'alcool français, des victuailles de luxe et des bidons d'essence emportés par les allemands dans leur retraite. Des jeunes gens et 3 ou 4 adultes sont montés sur l'auto blindée, malheureusement sans trop de précaution, l'envie de posséder les biens étalés, après tant de privation, était humain. Hélas c'est le drame! Malgré l'intervention de Oscar Deville, industriel (il a un petit atelier au Val Saint-Lambert) qui tente d'écarter l'engin meurtrier (une grenade ou une mine ?), celui-ci manipulé par un plus jeune devenu trop curieux, explose dans les jambes d'Oscar et c'est la catastrophe. Oscar Deville est tué sur le coup mais d'autres personnes, portant plus éloignées, seront atteintes mortellement tandis que d'autres seront blessées. Le bilan est lourd pour ce jour de libération ! Les 6 victimes mortelles, 5 sur place et une à la clinique, sont: Alice Rosier, Jean Graindorge, Aimé et Maria Petitfrère, Charlie Smal et René Lebeau. Au nombre des blessés, on compte : mon frère Georges Wilmotte, Georgette et Alexandre Buriez, Lambert Langlois, Fernand et Louis Delhale, Vic Vandewaele, Eugène Lobet, Pierre Leroux, Nol Hazeis, Jean Humble. Du moins, ce sont les noms que j'ai trouvés par après, dans les archives communales.

Pour la petite histoire, la guerre n'est pas finie pour moi ! Mon peloton de l'AS, des volontaires, est désigné pour accompagner l'armée américaine, la branche « civile affaire » chargée de l'occupation des cantons rédimés. Nous avons ainsi logé à la Calamine -Moresnet. Nous avons pour mission d'assurer des patrouilles aux 3 frontières. Par après, sur

